



# SUPAP-FSU

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris  
Tél. : 01 44 70 12 80  
e-mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

Syndicat unitaire des personnels  
des administrations parisiennes



## LES REPONSES DE LA VILLE NE REGLENT RIEN

### Ou presque !

Après l'audience du lundi 23 septembre entre l'UNSA et la Ville de Paris, notre employeur a lâché quelques miettes :

- Le paiement des heures supplémentaires effectuées par les agents. C'est un droit et le minimal exigible. C'est la pratique dans toutes les directions de la Ville.
- C'est le minimum vital de dégager les directeurs de points d'accueil sur le temps périscolaire afin de pouvoir assurer le service public.

Pour le reste qu'avons-nous ?

- Un saupoudrage de mesures indemnitaires pour compenser le stress au travail.
- Un avancement de la deuxième vague d'intégration des REV comme titulaires dans le corps des animateurs au 1<sup>er</sup> février 2014 qui témoigne de la reconnaissance des fonctions exercées. Cette mesure sera présentée au Conseil supérieur des administrations parisiennes le 26 novembre et au conseil de Paris de décembre.

### Mais tout ça ne résout rien !

**Ça ne répond en rien aux problèmes de service public !**

- Qui fait quoi, où, comment et pourquoi ? Les fiches de postes restent dans le flou et les fonctions changent comme on change de chemise laissant dans le vague les agents, y compris sur des activités aussi importantes que les BCD et EPL.
- Comment avoir les effectifs nécessaires d'animateurs formés et compétents ?
- Comment répondre à des enfants déboussolés par ces nouveaux rythmes ? Ils restent finalement les grands oubliés de l'affaire.
- Les problèmes d'hygiène et de sécurité sont, en l'état actuel, insolubles en raison du manque criant de locaux adaptés aux activités et du déplacement simultané d'un grand nombre d'enfants dans les écoles lors des temps consacrés aux ateliers éducatifs périscolaires.
- Ces temps de regroupements par activités sont générateurs de stress, aussi bien pour les intervenants associatifs que pour les personnels de la Ville, car les enfants s'excitent facilement ou perdent pour certains leurs repères. Des accidents corporels ont lieu à ce moment. L'intervenant ne dispose pas des moyens humains et matériels pour assurer la sécurité d'un grand nombre d'enfants, cela notamment en raison des normes d'encadrement actuelles.
- Le retour au calme est autant de temps perdu alors qu'il devrait être consacré aux loisirs et à la détente.
- Les sorties de l'école à 16 h30 sont très difficiles en raison du grand nombre d'enfants à orienter simultanément de manière sûre vers leurs parents ou vers l'étude, la garderie ou les ateliers périscolaires qui suivent.

*En raison de ces éléments répétitifs, le dispositif actuel ne peut être qu'à l'origine de précipitation, d'inquiétude, de manque de communication entre les agents de la ville (animateurs, ate, asem, gardiennes....) et les enseignants qui subissent concrètement les effets de la réforme, car ils doivent souvent laisser leur classe -leur outil de travail-, vérifier ce que font leurs élèves à 15 h, alors qu'ils sont eux-mêmes*

## **Un dispositif voué à l'échec !**

Cette course contre la montre généralisée bi-hebdomadaire ne peut finalement aboutir qu'à de la fatigue chez les enfants, alors que le but initial était au contraire de l'alléger.

Les enfants fournissent un effort intellectuel important pour l'apprentissage scolaire. Si le temps de loisirs éducatifs qui leur est proposé est source d'agitations de toutes sortes alors, non seulement les enfants en subiront les effets néfastes, mais les personnels mobilisés agiront à marche forcée pour un dispositif voué, en l'état actuel, à l'échec.

Il est vrai que l'on ne peut pas apporter de réponses à certaines difficultés parce qu'il y a trop d'enfants sur le temps ARE, des problèmes de locaux irrésolus, une incertitude majeure sur la capacité des associations à assurer des ateliers sur un temps très long -dans des conditions matérielles qui ne devraient pas s'améliorer. L'administration a montré toute sa lourdeur et sa méconnaissance du métier. Dévoilera-t-elle, d'un coup de baguette magique, une aptitude nouvelle à traiter des problèmes multiples et complexes dans le cadre d'un comité de suivi ?

## **Les vacataires et contractuels oubliés ?**

**Les vacataires servent toujours de variable d'ajustement.**

Pas un mot sur les vacataires de la part de la Ville de Paris !

L'absence de contrat, ce n'est pas nouveau ! L'absence de formation, ce n'est pas nouveau !

Les questions sont simplement amplifiées par la désorganisation à cette rentrée. Comment ne pas être scandalisé par le recrutement d'accompagnateurs pour le temps ARE, à qui on a proposé une demi-journée de formation en août, à laquelle la plupart n'ont pu assister ?

Comment comprendre qu'un jeune de 17 ans puisse débarquer sur école sans que l'équipe soit au courant, sans disposer de contrat, ni même d'un courrier de la direction de la jeunesse et des sports ? La maltraitance des adultes se combinent avec le mépris des enfants et du service public.

**Les contractuels à temps incomplets doivent être titularisés !**

Chacun sait que la situation des contractuels à temps incomplet est un non-sens !

- Parce qu'il est possible de créer au moins un millier d'emplois supplémentaires à temps plein
- Parce que c'est inadmissible de vivre avec des salaires de misère qui ne peuvent la plupart du temps pas être complétés par d'autres activités

**Ne nous laissons pas hypnotiser par ce saupoudrage financier et les promesses de la DASCO !**

Evidemment, le dispositif ne pouvait être que fragile étant donné qu'il a été littéralement porté à bout de bras par les REV, les RPA, les animateurs et les RAE adjoint qui ont mouillé leur chemise, avec les moyens du bord. On a évité la catastrophe grâce à la compétence des agents de terrain.

Cependant, ce dispositif est tout autant irrespectueux du métier de tous les professionnels travaillant dans les écoles que des rythmes de l'enfant.

La Ville de Paris et les organisations syndicales qui ont accompagné sa démarche se sont montrés bien peu clairvoyants sur ces points.

**Il est temps de créer les conditions pour que tous les professionnels réfléchissent ensemble au moyen de créer une alternative.**

**Le SUPAP-FSU vous propose d'en débattre**

**le vendredi 11 octobre**

**de 14 heures à 16 heures**

**A la Bourse du travail 3, rue du château d'eau, Salle Eugène Pottier,**